

Attestation de réussite

→ En Fonction du séjour

Au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse aéro-tractée nautique, voile) en Accueils collectifs de Mineurs (ACM)

(Arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique de certaines activités physique en ACM)

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :

Titulaire du diplôme :

Numéro de diplôme :

Atteste que.....

Né(e) le :

Demeurant à :

a réussi à :

- effectuer un saut dans l'eau
- réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- nager sur le ventre pendant 20 mètres
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

avec brassière de sécurité

Fait à : Le :

Tampon et signature :

RAPPEL

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de Maître-Nageur Sauveteur (DE MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sports des Activités Aquatiques de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.